



CC des Gorges de l'Ardèche (Siren : 200039808)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Vallon-Pont-d'Arc
Arrondissement	Largentière
Département	Ardèche
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2013
Date d'effet	31/12/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Max THIBON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	215 vieille route du pont d'arc
Numéro et libellé dans la voie	BP 46
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07150 Vallon-Pont-d'Arc
Téléphone	04 75 37 61 13
Fax	04 75 36 46 81
Courriel	direction@cc-gorgesardeche.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 410
-----------------------------	--------

Densité moyenne 37,17

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
07	Balazuc (210700233)	376
07	Bessas (210700332)	214
07	Chauzon (210700613)	385
07	Grospierres (210701017)	912
07	Labastide-de-Virac (210701132)	295
07	Labeaume (210701157)	703
07	Lagorce (210701264)	1 187
07	Lanas (210701314)	439
07	Orgnac-l'Aven (210701686)	591
07	Pradons (210701835)	479
07	Roche-colombe (210701900)	216
07	Ruoms (210702015)	2 301
07	Saint-Alban-Auriolles (210702072)	1 108
07	Saint-Maurice-d'Ardèche (210702726)	316
07	Saint-Remèze (210702916)	899
07	Salavas (210703047)	669
07	Sampzon (210703062)	232
07	Vagnas (210703286)	556
07	Vallon-Pont-d'Arc (210703302)	2 427
07	Vogüé (210703484)	1 105

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
<i>conformément aux items 1-2-5-8 de l'article L211-7 du code de l'environnement : 1) l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, 2) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, 5) la défense contre les inondations et contre la mer, 8) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; - compétence supplémentaire, uniquement sur le bassin versant de l'Ardèche : la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et le suivi du SAGE Ardèche, conformément aux articles L211-1, L211-7-item 12 (l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique)</i>

et L231-12 du code de l'environnement, sur ce bassin versant, - l'adhésion aux syndicats mixtes ou Etablissements Publics Territoriaux des Bassins Versants ayant pour objet la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques.

- Autres actions environnementales

- Maîtrise physique de la fréquentation et restauration des milieux sur la commune de LAGORCE au lieudit "trou de la lune"

- Valorisation du patrimoine bâti lié à la rivière Ibie.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

- Action sociale

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Mise en oeuvre d'actions sociales d'intérêt communautaire : création d'un CIAS pour un soutien aux associations d'aide à domicile en direction des actions en faveur des personnes âgées, dépendantes, handicapées, ainsi que le développement d'un travail partenarial de l'action sociale sur le territoire.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation et gestion des mobilités y compris "transport à la demande" en y incluant l'option "service de location de vélos"

- Plans de déplacement urbains

Transports : Mise en place d'un réseau local de transports collectifs sur le territoire de la Communauté de Communes

Création, aménagement, gestion et entretien d'un Pôle d'Echanges Multimodal, comprenant un espace gare routière situé à Vallon Pont d'Arc au quartier Ratière, des quais de transferts et des parcs de stationnement.

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

A compter du 1er janvier 2015, compétence tourisme ainsi définie : 1. L'accueil et l'information touristique : toutes actions relevant de l'accueil et de l'information dont l'animation des points Information 2. La promotion : toutes les actions de promotion dont spécialement : création et diffusion de support de communication notamment autour du hors saisons, des publics cibles (séniors, sportifs, famille, enfants/ado, personnes handicapées) et de la diversité des activités touristiques ; Promotion des prestataires touristiques notamment de hors saison en valorisant les produits week-end et le tourisme culturel ; Développement de nouveaux canaux de communication ; Participation en coordination avec la participation des structures supra territoriales à des salons professionnels ciblés par thématiques ; Développement des relations presse 3. Création et commercialisation de produits touristiques : la compétence de la CDC se limite à : impulsion et incitation des professionnels, associations et des acteurs publics (dont les communes) à la valorisation et à la mise en place de produits touristiques 4. Réalisation d'aménagements et exploitation d'équipements : Création, aménagement, entretien, balisage, signalétique, valorisation, promotion d'une voie verte sur le territoire de la CDC ; Elaboration d'un schéma d'aménagement des accès publics à la rivière, aménagement et gestion de sites de baignade inscrits dans les Contrats de Rivières ; Construction, aménagement, entretien des offices de Vallon Pont d'Arc, Ruoms et Vogüe), les locaux des points information existants exclusivement dédiés à l'accueil touristique ; Soutien aux communes via des fonds de concours à la mise en place et l'entretien des équipements de découverte du patrimoine et d'accueil du public des sites touristiques définies d'intérêt communautaire ; Création, entretien balisage signalétique valorisation et promotion des itinéraires de randonnées d'intérêt communautaire ; Mise en place et entretien des équipements de balisage des sites présentant un intérêt touristique intercommunal 5. Evènementiel/animation : la compétence de la CDC se limite à : Animation permettant de fédérer et

sensibiliser les professionnels du tourisme : éducteurs. La compétence ne couvre pas le soutien logistique qui continue à pouvoir être apporté par les communes. 6. Mise en réseau, formation et animation des prestataires touristiques : soutien aux associations actives dans le développement touristique. Ces associations doivent mener des actions d'envergure intercommunale ou communale en hors saison ; Accompagnement sur des activités générant un développement significatif de la fréquentation hors saison et contribuant à la diversification de l'accueil et de l'animation touristique du territoire (qualité, hors saison) ; Accompagnement de la professionnalisation des prestataires de tourisme par la mise en relation de jeunes diplômés avec les acteurs du territoire (via la mission locale, pôle emploi...) et le développement de la formation. 7. Coordination politiques supra territoriales : participation aux réflexions de l'opération "grand site" du Pont d'Arc et de l'espace de restitution de la Grotte Chauvet 8. Observation touristique, indication de suivi et d'évaluation des actions engagées

Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Elaboration et mise en oeuvre d'un PLH et d'une OPAH sur le territoire de Communauté de Communes incluant la Gestion de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Elaboration, évaluation et révision de la charte de développement du territoire du pays de l'Ardèche méridionale. Mise en oeuvre de la charte et adhésion au syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>- établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi, - réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux, - gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux, - passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités, - organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Communications électroniques</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>- Actions en faveur de la petite enfance et la jeunesse : Petite enfance : multi-accueils (crèches), relais d'assistants maternels (RAM) Enfance : accueil de loisirs et de séjours Jeunesse : accueil de loisirs des jeunes, séjours et formation en animation des jeunes de 14-17 ans - Maintien des agences postales communales</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
07	SM de l'Ardèche Méridionale (SMAM) (200075232)	SM fermé	38 762
07	Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (SDEA) (250700374)	SM ouvert	374 598
07	SM Inforoutes (250702156)	SM ouvert	487 629
07	SI de voirie et travaux annexes (250701307)	SM fermé	6 923
07	SI de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Basse Ardèche (SICTOBA) (250700218)	SM fermé	33 818
26	Ardèche Drôme Numérique (ADN) (200008027)	SM ouvert	845 348
07	Syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche (SEBA) (250700267)	SM fermé	96 693
07	Etablissement public Territorial du bassin versant de l'Ardèche (200078806)	SM fermé	129 575

30	SM d'aménagement du bassin versant de la Cèze (253002349)	SM ouvert	124 290
07	SM du Pays de l'Ardèche méridionale (200001642)	SM fermé	146 302

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)